VILLE DE PARIS

Réaliser un monument funéraire dans les cimetières parisiens intramuros

Guide pratique à destination des concessionnaires et de leurs ayants droit

Vous envisagez de construire un monument funéraire dans un des 14 cimetières situés dans Paris. Ce guide vous présente les règles générales pour réaliser votre projet.

Concilier projet familial et préservation du patrimoine

Chaque monument funéraire participe à l'identité et à la qualité paysagère des cimetières parisiens. L'enjeu est de trouver un équilibre entre la liberté de personnalisation des monuments, répondant aux attentes et aux besoins des familles, et la préservation de l'harmonie architecturale et patrimoniale de ces espaces remarquables. Lors de la présentation d'un projet de monument funéraire, le concessionnaire s'engage à respecter les préconisations des services de l'État (représentés par les architectes des Bâtiments de France et l'inspection régionale des sites) et de la Ville de Paris (représentée par les conservateurs, chefs d'établissement de chaque cimetière).

Tout projet de création, de rénovation ou de remplacement d'un monument doit suivre les recommandations générales présentées dans ce document pour les 14 cimetières intra-muros :

Auteuil, Batignolles, Belleville, Bercy, Calvaire, Charonne, Grenelle, Montmartre, Montparnasse, Père-Lachaise, Passy, Saint-Vincent, Vaugirard et La Villette.

À noter

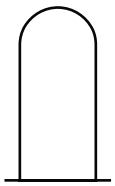
Des dispositions spécifiques complètent ces recommandations pour les cimetières du Père-Lachaise et de Montmartre, le premier bénéficie d'un cahier des charges (1995), le second d'un plan de gestion (2024). Ces documents sont disponibles à la consultation dans les bureaux des conservations des cimetières concernés.

Rechercher l'harmonie du monument avec son environnement

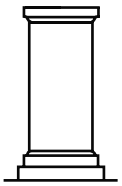
Le monument doit être conçu en cohérence avec l'identité et la qualité paysagère du cimetière dans lequel il sera construit. Il peut prendre différentes formes : stèle, tombeau, coffre, édicule ou chapelle. Quelle que soit l'option retenue, il est recommandé de rechercher une composition équilibrée de façon à ce qu'il s'intègre harmonieusement dans son lieu d'implantation, selon les règles générales suivantes :

- Une harmonie d'échelle avec les monuments voisins.
- Une élévation (stèle, coffre, édicule ou chapelle) symétrique, si elle est envisagée.
- Une hauteur limite ne dépassant pas celle du monument le plus élevé situé dans le même alignement.
- Un alignement avec les sépultures voisines de la façade quand le monument est situé dans une allée ; des différentes faces quand il est situé aux intersections.

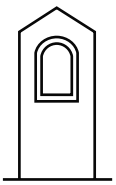
STÈLES AUTORISÉES



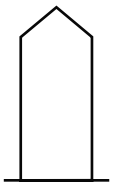
SOMMET ARRONDI



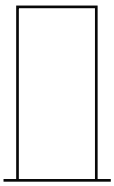
COLONNE SUR SOCLE



FRONTON AVEC NICHE



SOMMET EN POINTE



RECTANGLE SIMPLE

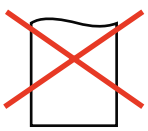
STÈLES INTERDITES



TRAPÈZE



FORME EN FLAMME



STÈLE À DOUCINE

Utiliser le calcaire ou le granit

Dans les cimetières parisiens, deux matériaux sont particulièrement présents :

La pierre calcaire	Le granit
· Pierre historique de référence très utilisée au XIX^{e} siècle	· S'est progressivement imposé au cours du XX^{e} siècle
· Production locale	· Matériau d'importation
· Matériau tendre qui permet décors sculptés et ornements travaillés	· Dureté permettant moins facilement la réalisation de décors sculptés
· Intégration harmonieuse dans les parties romantiques et anciennes	· Très résistant, nécessitant généralement moins d'entretien
→ **Son utilisation a largement contribué à l'esthétique des cimetières historiques parisiens.**	→ **Selon la couleur et la finition choisies, il peut modifier sensiblement l'aspect d'un secteur du cimetière.**

Afin d'éviter la banalisation du paysage funéraire parisien, et de préserver l'unité visuelle d'un secteur du cimetière, il est vivement recommandé de choisir un monument funéraire respectant les conditions suivantes :

Le matériau de gros œuvre (parement, soubassement, dalle) sera de préférence en pierre calcaire naturelle (de couleur blonde ou crème, voire blanc), en marbre blanc, en granit ou dans tout autre matériau présent majoritairement dans les 10 monuments situés de part et d'autre du monument concerné.

Les semelles de fondation, qui assurent la délimitation et la stabilité du monument, devront être dans le même matériau que le gros œuvre du monument funéraire. Elles seront taillées à revers d'eau et bouchardées si réalisées en pierre dure (ex : Comblanchien).
En cas de présence de semelles préexistantes dans un autre matériau, celles-ci devront être remplacées afin d'assurer l'uniformité de l'ensemble.

Cas particuliers

Vous souhaitez utiliser un matériau différent

Des dérogations sur dossier peuvent être accordées par l'architecte des Bâtiments de France. Les monuments funéraires au parti architectural atypique par rapport à ceux présents autour feront l'objet d'une expertise collégiale et une dérogation concernant notamment la matérialité pourrait être accordée sous réserve.

Vous avez une concession

Dans le site classé du Père-Lachaise : vous ne pouvez utiliser que le calcaire.
Dans les cimetières du Montparnasse et de Montmartre : le granit est autorisé s'il est de couleur neutre avec finition bouchardée (traitement spécifique de la pierre) ou non brillante.

Vous souhaitez installer un monument préfabriqué vendu en kit, et/ou réalisé en matériau composite

Ces solutions ne sont pas autorisées car elles sont généralement incompatibles avec le caractère patrimonial des cimetières parisiens.

Veiller à l'impact environnemental

L'origine géographique du matériau mérite d'être prise en compte au même titre que son apparence ou sa résistance dans le temps. Le transport depuis des régions ou des pays éloignés génère davantage d'émissions de gaz à effet de serre. Lorsque cela est possible, le recours à des matériaux plus proches du lieu d'utilisation permet de réduire cette empreinte carbone.

Des produits non agressifs et non polluants doivent être utilisés pour l'entretien de la sépulture. Dans le respect de la réglementation actuelle et de l'environnement, le recours aux produits phytosanitaires ou à des substances polluantes est interdit. Un petit guide à l'usage des personnes souhaitant entretenir une sépulture est disponible sur le site du LRMH (Laboratoire de Recherches des Monuments Historiques).

Choisir l'embellissement végétal

Fleurs et végétaux participent à l'embellissement et à la personnalisation des sépultures. Ils doivent respecter certaines règles destinées à garantir la bonne coexistence entre les concessions et rester strictement contenus à l'intérieur des limites de la concession.

Les plantations doivent

- Être installées dans des équipements adaptés : jardinière, vasque...
- Ne pas dépasser 2 mètres de hauteur.
- Ne pas empiéter sur les concessions voisines.
- Ne pas gêner la circulation dans les allées.

Important

Aucun objet, équipement ou aménagement, même temporaire, ne peut être installé en dehors de l'espace concédé. La pérennité d'un monument dépend largement de son entretien régulier. Un suivi adapté permet de préserver son aspect, sa stabilité et sa valeur patrimoniale.

Vous avez des questions ?

Contactez le cimetière concerné par votre projet, adresses, contacts et horaires d'ouverture sur **paris.fr/lieux/cimetieres/tous-les-horaires**

Direction des espaces verts et de l'environnement
Service des cimetières - Octobre 2026

Retrouvez toute l'information pratique de votre ville au 3975 et sur **paris.fr**